

PATINAGE ARTISTIQUE ADAPTÉ

~~~~~

## CLASSIFICATION DE DÉFICIENCES

### ***Syndromes de douleur***

Il n'y a aucune adaptation pour la déficience liée à la douleur, étant donné qu'on ne peut concrètement la quantifier et l'effet de la douleur sur le fonctionnement est subjectif. L'auto-évaluation de la douleur n'est pas considérée comme étant suffisamment objective.

### ***Troubles du système cardiovasculaire***

L'endurance cardiovasculaire a une incidence directe sur la performance dans toutes les disciplines du patinage. Les problèmes cardiovasculaires suivants peuvent être classifiés :

- cardiopathie valvulaire;
- coronaropathie;
- cardiomyopathie;
- maladie péricardique;
- dysrythmie;
- affection cardiovasculaire hypertensive;
- maladie vasculaire périphérique (supérieure et inférieure);
- maladie artérielle pulmonaire.

La tachycardie sinusale induite par l'exercice, en l'absence de preuve d'anomalie cardiaque ou d'arythmie documentée, ne sera pas classifiée.

### ***Troubles du système pulmonaire***

L'endurance pulmonaire a une incidence directe sur la performance en patinage artistique, à l'exception de l'asthme. Les résultats de l'examen fonctionnel respiratoire représentent le facteur déterminant pour la classification et doivent être fournis avant et après l'utilisation de bronchodilatateur.

### ***Troubles du système digestif***

Les troubles digestifs peuvent être classifiés seulement s'ils sont graves, de sorte à nuire considérablement à la capacité de s'entraîner ou de concourir régulièrement :

- troubles de l'appareil digestif supérieur;
- troubles du côlon;

- maladie anale;
- stomies;
- maladie du foie;
- trouble des voies biliaires;
- hernies.

L'obésité ne peut être cotée. Les troubles gastro-intestinaux fonctionnels ne peuvent être classifiés (p. ex. constipation, diarrhée, syndrome du côlon irritable).

### ***Troubles urinaires et de l'appareil reproducteur***

Ces troubles ne doivent pas être cotés, à moins d'avoir des répercussions néfastes considérables sur les activités quotidiennes.

Les troubles des voies urinaires, les stomies et les troubles de la vessie et de l'urètre, qui ont une incidence sur la vie quotidienne, peuvent être classifiés.

Les troubles péniens, scrotaux, testiculaires, vaginaux, cervicaux, utérins, des trompes de Fallope ou des ovaires n'ont pas d'incidence directe sur le patinage et ne sont pas classifiés.

### ***Maladies de la peau***

Les problèmes de peau peuvent être classifiés **seulement** s'ils nuisent considérablement aux activités quotidiennes. Aucune déficience ne sera déterminée seulement pour des raisons esthétiques.

### ***Troubles sanguins***

Les troubles sanguins sont pertinents pour le patinage et l'entraînement. Les troubles suivants peuvent être pris en considération :

- anémie;
- neutropénie;
- leucémie/lymphome;
- VIH;
- désordre plaquettaire;
- hémophilie et troubles de saignement.

### ***Troubles endocriniens***

Un grand nombre de ces troubles ne seront pas classifiés si les effets sont mineurs et rarement présents. Avec un traitement efficace, la plupart des troubles sont peu susceptibles de laisser des symptômes résiduels importants et la détermination de la déficience est fortement influencée par le fardeau en matière de conformité au traitement. Ces troubles devraient être pris en considération au cas par cas.

## ***Maladies du nez, de la gorge et des oreilles***

La perte auditive peut être cotée.

Les troubles vestibulaires (équilibre) peuvent être cotés.

Les troubles du visage sont cotés seulement s'ils ont une incidence néfaste sur les voies aériennes.

L'acouphène, les troubles de mastication (mâcher) et les troubles de la voix et de la parole ne sont pas cotés.

## ***Troubles visuels***

La perte de la vue liée à l'acuité, à la perception de la lumière ou au champ de vision dans un œil ou les deux yeux, peut être cotée.

La myopie et l'hypermétropie corrigées par des verres de contact ou des lunettes ne sont pas cotées.

## ***Troubles du système nerveux central et périphérique***

Les troubles de la fonction corticale qui se manifestent par un retard du développement, une déficience mentale et un plus faible niveau d'intelligence, ainsi que les troubles de l'enfance appelés syndrome d'Asperger, autisme et trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité peuvent être classifiés. Ces troubles affectent typiquement le fonctionnement global et ont souvent des effets dans plusieurs domaines fonctionnels.

Les anomalies isolées de dyslexie qui n'affectent pas l'apprentissage global et le fonctionnement social (généralement des personnes ayant un quotient intellectuel normal ou élevé, mais avec des déficits particuliers en ce qui concerne la lecture, la dextérité ou le calcul) ne seront pas classifiées en l'absence d'antécédents médicaux et de preuve objective de déficience développementale ou neurologique.

La déficience intellectuelle peut être considérée en fonction de l'impact de la déficience sur les activités quotidiennes, comme le précise le tableau ci-dessous :

| <b>Niveau de base</b>                                         | <b>Niveau intermédiaire</b>                           | <b>Niveau avancé</b>                                           |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Se lever du lit, s'asseoir dans un fauteuil ou se lever       | Répondre au téléphonique ou à la sonnette de porte    | Effectuer des appels téléphoniques                             |
| S'habiller                                                    | Répondre aux questions sur les activités quotidiennes | Pouvoir planifier un peu, de façon indépendante                |
| Prendre un bain ou une douche                                 | Obéir à de simples commandements                      | Planifier et préparer un simple repas                          |
| Indépendance concernant l'élimination urinaire et intestinale | Suivre de simples routines                            | Prendre ses propres médicaments                                |
| Hygiène et toilette personnelles                              | Coopérer avec les autres                              | Gérer son argent et faire son magasinage de façon indépendante |

|                                                                                            |                                                                                         |                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité de manger                                                                         | Être indépendamment mobile à l'intérieur                                                | Être mobile de façon indépendante à l'extérieur dans la plupart des environnements                    |
| Soins nécessaires presque toute la journée dans sa propre maison                           | Soins nécessaires pendant une importante partie de la journée dans sa propre maison     | Soins nécessaires pour certaines activités en dehors de la maison et rarement nécessaires à la maison |
| Évitement de blessures volontaires ou à d'autres personnes, y compris la négligence de soi | Pourrait utiliser le transport en commun pour les trajets courts et familiers seulement | Conduire une voiture, utiliser le transport en commun                                                 |

Certains troubles neurologiques peuvent être classifiés s'ils ont une incidence néfaste sur les fonctions de niveaux supérieurs, comme la capacité de conduire :

- perte de conscience épisodique;
- troubles du sommeil.

Les troubles qui affectent la posture et la démarche, la vessie et l'intestin neurogènes et les altérations de la fonction respiratoire peuvent être classifiés.

Les différentes déficiences neurologiques sont combinées pour produire une cote globale de déficience, qui tient compte de l'impact de toutes les déficiences sur le fonctionnement.

### ***Troubles mentaux et du comportement***

Les troubles mentaux et du comportement ne peuvent être classifiés, étant donné que l'impact sur le patinage n'est pas objectivement et systématiquement quantifiable. En outre, l'impact varie d'un jour à l'autre.

### ***Troubles des membres supérieurs***

Le fonctionnement des membres supérieurs a une incidence sur le patinage lorsque le fonctionnement est limité au-dessus du niveau du poignet, c'est-à-dire que les troubles concernant le poignet, l'avant-bras, le coude, le bras et les épaules peuvent être classifiés.

### ***Troubles des membres inférieurs***

Tout trouble qui entraîne la perte du membre ou du fonctionnement du membre inférieur peut être classifié.

### ***Troubles de la colonne vertébrale et du bassin***

Les déficiences dégénératives courantes ne peuvent être objectivement évaluées, donc ne peuvent être cotées, mais les troubles neurologiques liés aux troubles de la colonne vertébrale et du bassin peuvent être classifiés.

Les troubles congénitaux comme le spina-bifida et la scoliose peuvent être classifiés compte tenu de l'impact du trouble sur la déficience aux segments de la colonne vertébrale pour le mouvement.